DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU NORD BASSE-TERRE
-***-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session Ordinaire De Septembre 2024

Délibération

N° CC/2024/07/132

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Goyave et en visioconférence sous la présidence de Guy LOSBAR, Président,

Présents: Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER David NEBOR - Jacqueline LOLIA - Cynthia CHAPOULIE T - Joël HILAIRE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Henri YACOU - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE - Philippe DEZAC - Laura GUEPPOIS - Gilbert ROUYARD

Acte rendu exécutoire - après transmission en préfecture le

Procurations:

Absent excusé: Philippe MORVAN

2 7 SEP. 2024

Absents: Fauvert SAVAN - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - Edmée MAURIELLO - Magalie SALIBUR - Clara RIGAH-Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Benjamin GRACCHUS - Christian JEAN-CHARLES - Annick ABELA - Henri JOTHAM - Ginette VEROIX

- publication sur le site Internet ou notification,

2 7 SEP. 2024

Votants: 22

Secrétaire de séance : Yolande BOURGUIGNON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JUILLET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sainte-Rose, Le 19/09/2024

Vu l'arrêté préfectoral N° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre;

CANBT - Délibération n° CC/2024/07/132 du 19/09/2024

Accusé de réception en préfecture 971-249710062-20240927-Cc202407132-DE Date de télétransmission : 27/09/2024 Date de réception préfecture : 27/09/2024 Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré:

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42

- Nombre de membres présents au moment du vote : 22

- Nombre de suffrages exprimés : 22

- Nombre de voix pour : 22

ARTICLE 1: D'approuver le procès-verbal du 24 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME LE PRESIDENT PAR DELEGATION

CAMILLE ELISABETH